

ECHEANCIER FISCAL 2011

- 13 janvier **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DEB (déclaration d'échange de biens) pour les opérations intracommunautaires réalisées en décembre 2010.
- 17 janvier **1er prélèvement mensuel**
Pour tous les impôts mensualisés.
- 17 janvier **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois de décembre 2010 (déclaration n° 2753) ;
- dépôt de la déclaration de revenus de capitaux mobiliers
- prélèvement libératoire et retenue à la source relative au mois de décembre 2010 (déclaration n° 2777).
- 17 janvier **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration simplifiée de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et prélèvements sociaux dus à la source si paiement de revenus distribués et/ou intérêts de comptes courants ou comptes bloqués d'associés au cours mois de décembre 2010 (déclaration n° 2777-D).
- 17 janvier **Sociétés soumises à l'IS**
Date limite de paiement du solde de l'IS et de la contribution sociale de 3,3%, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 30 septembre 2010.
- 17 janvier **Taxe sur les conventions d'assurances**
Dépôt de la déclaration n°2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois de décembre 2010. Les montants dus supérieurs à 1500 € doivent être payés par un virement direct à la Banque de France.
- 17 janvier **Taxe sur les salaires**
Dépôt de la déclaration annuelle portant liquidation et régularisation de la taxe sur les salaires (2502) pour les rémunérations versées au titre de l'année 2010.
Cette déclaration intègre la taxe concernant, les salaires payés en décembre 2010 (redevables mensuels) ou des salaires payés au cours du dernier trimestre 2010 (redevables trimestriels)
- 25 janvier **Redevance sur l'édition des ouvrages de librairie**
Liquidation sur la déclaration de TVA (CA3) de la redevance due pour le deuxième semestre 2010 au plus tard à la date limite inscrite sur cette déclaration (comprise entre le 15 et le 25 janvier).
- 31 janvier **Entreprises dont l'exercice 2010 est clos le 31 octobre 2010**
Date limite de dépôt : - de la déclaration de résultats n°2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés). L'envoi de ces documents par voie dématérialisée (procédure T.D.F.C.) pourra toutefois être réalisé dans un délai de 15 jours suivant la date limite de dépôt. - de la déclaration de retenue à la source n°2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France - de la déclaration annuelle CA12 E (TVA - régime simplifié) si option (art 242 septies A annexe II au CGI).
- 31 janvier **Prélèvements sociaux**
Vous avez jusqu'au 31 janvier pour payer vos prélèvements sociaux mis en recouvrement le 31 décembre 2010. La "date de mise en recouvrement" est précisée en première page de votre avis d'imposition.
- 31 janvier **TVA - franchise en base**
Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er janvier 2011 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).
- 05 février **Prélèvements sociaux**
Sur internet, vous avez jusqu'au 5 février minuit pour payer vos prélèvements sociaux mis en recouvrement le 31 décembre 2010. Le prélèvement sur votre compte bancaire aura lieu le 10 février.
- 07 février **Agriculteurs soumis au régime simplifié agricole et déposant une CA12A annuelle**

- Date limite de dépôt du bulletin d'échéance n° 3525 bis relatif au quatrième trimestre 2010.
- 11 février **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DEB (déclaration d'échange de biens) pour les opérations intracommunautaires réalisées en janvier 2011.
- 11 février **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en janvier 2011.
- 15 février **2ème prélèvement mensuel**
Pour tous les impôts mensualisés.
- 15 février **Date limite d'adhésion à la mensualisation du 1er acompte d'impôt sur le revenu**
En adhérant à la mensualisation de votre impôt sur le revenu avant cette date, vous êtes dispensé du paiement du 1er acompte. Le premier prélèvement intervient le 15 du mois suivant votre adhésion. Vous recevrez un échéancier vous précisant le montant et la date de chaque mensualité.
- 15 février **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois de janvier 2011 (déclaration n° 2753) ;
- dépôt de la déclaration de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et retenue à la source relative au mois de janvier 2011 (déclaration n° 2777).
- 15 février **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration simplifiée de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et prélèvements sociaux dus à la source si paiement de revenus distribués et/ou intérêts de comptes courants ou comptes bloqués d'associés au cours mois de janvier 2011 (déclaration n° 2777-D).
- 15 février **Sociétés soumises à l'IS**
Date limite de paiement du solde de l'IS et de la contribution sociale de 3,3%, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 octobre 2010.
- 15 février **Taxe sur les conventions d'assurances**
Dépôt de la déclaration n°2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois de janvier 2011. Les montants dus supérieurs à 1500 € doivent être payés par un virement direct à la Banque de France.
- 15 février **Taxe sur les salaires**
Date limite de paiement à votre service des impôts des entreprises de la taxe concernant les salaires payés en janvier (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.
- 28 février **Entreprises dont l'exercice 2010 est clos le 30 novembre 2010**
Date limite de dépôt :- de la déclaration de résultats n°2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés). L'envoi de ces documents par voie dématérialisée (procédure T.D.F.C.) pourra toutefois être réalisé dans un délai de 15 jours suivant la date limite de dépôt. - de la déclaration de retenue à la source n°2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France - de la déclaration annuelle CA12 E (TVA - régime simplifié) si option (art 242 septies A annexe II au CGI).
- 28 février **TVA - franchise en base**
Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er février 2011 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).
- 11 mars **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DEB (déclaration d'échange de biens) pour les opérations intracommunautaires réalisées en février 2011.
- 11 mars **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en février 2011.
- 14 mars **Expérimentation de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels**
Expérimentation menée dans 5 départements : Hérault, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Paris et Haute-Vienne.

Date limite de dépôt de la déclaration papier n°6660-REV relative à un local à usage professionnel ou commercial.

- 15 mars **3ème prélèvement mensuel**
Pour tous les impôts mensualisés.
- 15 mars **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois de février 2011 (déclaration n° 2753) ;
- dépôt de la déclaration de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et retenue à la source relative au mois de février 2011 (déclaration n° 2777).
- 15 mars **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration simplifiée de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et prélèvements sociaux dus à la source si paiement de revenus distribués et/ou intérêts de comptes courants ou comptes bloqués d'associés au cours mois de février 2011 (déclaration n° 2777-D).
- 15 mars **Sociétés soumises à l'IS**
Date limite de paiement, à l'aide du relevé d'acompte n°2571, de votre acompte d'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle 2011.
Date limite de paiement du solde de l'IS et de la contribution sociale de 3,3%, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 30 novembre 2010.
- 15 mars **Taxe sur les conventions d'assurances**
Dépôt de la déclaration n°2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois de février 2011. Les montants dus supérieurs à 1500 € doivent être payés par un virement direct à la Banque de France.
- 15 mars **Taxe sur les salaires**
Date limite de paiement à votre service des impôts des entreprises de la taxe concernant les salaires payés en février (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.
- 31 mars **Résultats soumis à l'impôt sur le revenu - forfaitaires agricoles**
Date limite de dépôt pour les exploitants agricoles relevant du régime du forfait de la déclaration professionnelle n°2342.
- 31 mars **TVA - franchise en base**
Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er mars 2011 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).
- 31 mars **Expérimentation de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels**
Expérimentation menée dans 5 départements : Hérault, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Paris et Haute-Vienne.

Date limite de télédéclaration pour les propriétaires d'au moins 20 locaux professionnels.
- 12 avril **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DEB (déclaration d'échange de biens) pour les opérations intracommunautaires réalisées en mars 2011.
- 12 avril **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en mars 2011.
- 15 avril **4ème prélèvement mensuel**
Pour tous les impôts mensualisés.
- 15 avril **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois de mars 2011 (déclaration n° 2753) ;
- dépôt de la déclaration de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et retenue à la source relative au mois de mars 2011 (déclaration n° 2777).
- 15 avril **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration simplifiée de revenus de capitaux mobiliers ;

- prélèvement libératoire et prélèvements sociaux dus à la source si paiement de revenus distribués et/ou intérêts de comptes courants ou comptes bloqués d'associés au cours mois de mars 2011 (déclaration n° 2777-D).

15 avril

Sociétés soumises à l'IS

Date limite de paiement du solde de l'IS et de la contribution sociale de 3,3%, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 décembre 2010.

15 avril

Taxe sur les conventions d'assurances

Dépôt de la déclaration n°2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois de mars 2011. Les montants dus supérieurs à 1500 € doivent être payés par un virement direct à la Banque de France.

15 avril

Taxe sur les salaires

Date limite de paiement à votre service des impôts des entreprises de la taxe concernant les salaires payés en mars (redevables mensuels) ou des salaires payés au cours du 1er trimestre (redevables trimestriels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n°2501.

26 avril

TVA - régime simplifié

Paiement de l'acompte RSI d'avril à la date limite inscrite sur votre avis d'acompte (comprise entre le 15 et le 26 avril).

26 avril

Taxe sur certaines dépenses de publicité

Date limite de paiement de la taxe sur certaines dépenses de publicité si vous avez engagé en 2010 des dépenses publicitaires dans le but de promouvoir vos produits ou services et si votre chiffre d'affaires H.T. est supérieur à 763 000 euros. Taxe déclarée à la ligne 47 du formulaire 3310-A annexe à la CA3. au plus tard à la date limite inscrite sur cette déclaration (comprise entre le 15 et le 26 avril)

26 avril

Contribution à l'audiovisuel public - régime du réel normal TVA.

Date limite de paiement de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle des professionnels) si vous déteniez au 1er janvier de l'année un ou plusieurs appareils récepteur de télévision. Redevance acquittée à la ligne 57 ou 58 du formulaire 3310-A annexe à la CA3 au plus tard à la date limite inscrite sur cette déclaration (comprise entre le 15 et le 26 avril).

29 avril

TVA - franchise en base

Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er avril 2011 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).

02 mai

Entreprises dont l'exercice est clos le 31 janvier 2011

Date limite de dépôt : - de la déclaration de résultats n°2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés). L'envoi de ces documents par voie dématérialisée (procédure T.D.F.C.) pourra toutefois être réalisé dans un délai de 15 jours suivant la date limite de dépôt. - de la déclaration de retenue à la source n°2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France - de la déclaration annuelle CA12 E (TVA - régime simplifié) si option (art 242 septies A annexe II au CGI).

03 mai

Entreprises individuelles soumises à l'impôt sur le revenu : BIC, BNC et BA

Date limite de dépôt de la déclaration de résultats et ses annexes de l'année 2010 pour les professionnels soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux, des bénéfices non commerciaux et des bénéfices agricoles. L'envoi de ces documents par voie dématérialisée (procédure T.D.F.C.) pourra toutefois être réalisé dans un délai de 15 jours suivant la date limite de dépôt.

03 mai

Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés

Date limite de dépôt de la déclaration de résultats n°2065 de l'exercice clos le 31 décembre 2010 pour les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés. L'envoi de ces documents par voie dématérialisée (procédure T.D.F.C.) pourra toutefois être réalisé dans un délai de 15 jours suivant la date limite de dépôt.

03 mai

Associations

Date limite de dépôt de la déclaration n°2070 pour l'imposition à taux réduit des revenus du patrimoine et de la déclaration n°2065 pour les activités lucratives imposables au taux normal (pour les exercices clos au 31/12/2010).

03 mai

Sociétés civiles de moyens

Date limite de dépôt de la déclaration n°2036.

03 mai

Autres taxes assises sur les salaires

Pour toutes les sociétés (sociétés de personnes et sociétés soumises à l'IS) et pour les

entreprises individuelles (catégories BIC, BNC, BA) : date limite de dépôt des déclarations
- de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue :
n°2483
- de participation des employeurs à l'effort de construction : n°2080

- 03 mai **Sociétés soumises à la retenue à la source**
Date limite de dépôt de la déclaration de retenue à la source n°2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France, dont l'exercice est clos le 31/12/2010.
- 03 mai **Sociétés de personnes soumises à l'impôt sur le revenu (hors SCM)**
Date limite de dépôt de la déclaration de résultats. L'envoi de ces documents par voie dématérialisée (procédure T.D.F.C.) pourra toutefois être réalisé dans un délai de 15 jours suivant la date limite de dépôt.
- 03 mai **Cotisation foncière des entreprises et IFER**
Date limite de souscription des déclarations.
- 03 mai **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**
Date limite de dépôt de la déclaration 1329-DEC pour l'acquisition de la VA et des effectifs salariés.
- 03 mai **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**
Date limite de dépôt de la déclaration 1329-DEF de liquidation et de régularisation de la CVAE 2010.
- 03 mai **Résultats soumis à l'impôt sur le revenu**
Date limite :

- de dépôt de la déclaration n°2072 des résultats des sociétés civiles immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés ;

- de paiement, le cas échéant, de la contribution sur les revenus locatifs à l'appui de la déclaration n°2072 ;

- de dépôt de la déclaration n° 2071 des résultats des sociétés immobilières de copropriété visée à l'article 1655 ter du code général des impôts.
- 03 mai **Sociétés civiles immobilières**
Date limite de dépôt des déclarations n°2071 et n°2072.
- 03 mai **TVA - régime simplifié**
Date limite de dépôt de la déclaration de régularisation de TVA n°3517 CA 12 pour les entreprises clôturant le 31 décembre 2010.
- 03 mai **TVA - régime simplifié agricole**
Date limite de dépôt de la déclaration de régularisation n°3517 AGR CA12A.
- 03 mai **Contribution à l'audiovisuel public - régime simplifié TVA**
Date limite de paiement de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle des professionnels) si vous déteniez au 1er janvier de l'année un ou plusieurs appareils récepteur de télévision.
Redevance acquittée à la ligne 4A ou 4B de la déclaration de régularisation de TVA n°3517 CA 12 pour les entreprises clôturant le 31 décembre 2010.
- 03 mai **Contribution à l'audiovisuel public - régime simplifié agricole**
Date limite de paiement de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle des professionnels) si vous déteniez au 1er janvier de l'année un ou plusieurs appareils récepteur de télévision. Redevance acquittée à la ligne 35 de la déclaration de régularisation n°3517 AGR CA12A.
- 05 mai **Agriculteurs soumis au régime simplifié agricole et déposant une CA12A annuelle**
Date limite de dépôt du bulletin d'échéance n° 3525 bis relatif au premier trimestre 2011.
- 12 mai **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DEB (déclaration d'échange de biens) pour les opérations intracommunautaires réalisées en avril 2011.
- 12 mai **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en avril 2011.

- 16 mai **5ème prélèvement mensuel**
Pour tous les impôts mensualisés.
- 16 mai **Date limite d'adhésion à la mensualisation du 2ème acompte d'impôt sur le revenu**
Date limite d'adhésion à la mensualisation du 2ème acompte d'impôt sur le revenu. En adhérant à la mensualisation avant cette date, vous êtes dispensé du paiement du 2ème acompte. Le 1er prélèvement intervient le 15 du mois suivant votre adhésion. Vous recevrez un échéancier vous précisant les montant et date de chaque mensualité. Il tiendra compte du montant payé en février 2011 (1er acompte).
- 16 mai **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois d'avril 2011 (déclaration n° 2753) ;
- dépôt de la déclaration de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et retenue à la source relative au mois d'avril 2011 (déclaration n° 2777).
- 16 mai **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration simplifiée de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et prélèvements sociaux dus à la source si paiement de revenus distribués et/ou intérêts de comptes courants ou comptes bloqués d'associés au cours mois d'avril 2011 (déclaration n° 2777-D).
- 16 mai **Sociétés soumises à l'IS**
Date limite de paiement du solde de l'IS et de la contribution sociale de 3,3%, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 janvier 2011.
- 16 mai **Taxe sur les conventions d'assurances**
Dépôt de la déclaration n°2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois d'avril 2011. Les montants dus supérieurs à 1500 € doivent être payés par un virement direct à la Banque de France.
- 16 mai **Taxe sur les salaires**
Date limite de paiement à votre service des impôts des entreprises de la taxe concernant les salaires payés en avril (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n°2501.
- 31 mai **Acompte de CFE-IFER : limite d'adhésion au prélèvement**
Si vous adhérez auprès de votre Centre Prélèvement Service (CPS) ou de votre centre des finances publiques, vous avez jusqu'à cette date pour choisir le prélèvement à l'échéance de votre Cotisation foncière des entreprises avec effet dès l'acompte provisionnel. Le prélèvement sur votre compte bancaire aura lieu le 27 juin. Cette adhésion vaut également pour le solde (15 décembre). Si vous adhérez par internet, vous avez jusqu'au 15 juin minuit.
- 31 mai **Entreprises dont l'exercice est clos le 28 février 2011**
Date limite de dépôt : - de la déclaration de résultats n°2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés). L'envoi de ces documents par voie dématérialisée (procédure T.D.F.C.) pourra toutefois être réalisé dans un délai de 15 jours suivant la date limite de dépôt. - de la déclaration de retenue à la source n°2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France - de la déclaration annuelle CA12 E (TVA - régime simplifié) si option (art 242 septies A annexe II au CGI).
- 31 mai **TVA - franchise en base**
Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er mai 2011 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).
- 14 juin **Taxe sur les surfaces commerciales**
Date limite de paiement de la taxe sur les surfaces commerciales pour les établissements existant au 1er janvier 2011.
- 14 juin **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DEB (déclaration d'échange de biens) pour les opérations intracommunautaires réalisées en mai 2011.
- 14 juin **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en mai 2011.
- 15 juin **Acompte de CFE-IFER : date limite de paiement**

- Date limite de paiement de l'acompte de Cotisation foncière des entreprises (redevables non mensualisés et non prélevés à l'échéance).
- 15 juin **Acompte de CFE-IFER : paiement par internet**
Date limite de paiement direct en ligne de votre acompte de Cotisation foncière des entreprises (pour les redevables non mensualisés ou non prélevés à l'échéance).
- 15 juin **CFE-IFER : adhésion par internet au prélèvement**
Par internet, vous pouvez adhérer jusqu'à cette date au prélèvement à l'échéance de votre Cotisation foncière des entreprises avec effet dès l'acompte provisionnel. Le prélèvement sur votre compte bancaire aura lieu le 27 juin. Cette adhésion vaut également pour le solde (15 décembre).
- 15 juin **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**
Date limite de paiement du 1er acompte de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises 2011.
- 15 juin **6ème prélèvement mensuel**
Pour tous les impôts mensualisés.
- 15 juin **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois de mai 2011 (déclaration n° 2753) ;
- dépôt de la déclaration de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et retenue à la source relative au mois de mai 2011 (déclaration n° 2777).
- 15 juin **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration simplifiée de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et prélèvements sociaux dus à la source si paiement de revenus distribués et/ou intérêts de comptes courants ou comptes bloqués d'associés au cours mois de mai 2011 (déclaration n° 2777-D).
- 15 juin **Sociétés soumises à l'IS**
Date limite de paiement, à l'aide du relevé d'acompte n° 2571, de l'acompte de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale de 3,3% - Date limite de paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles à l'impôt sur les sociétés à l'aide du relevé de solde N°2572, pour les sociétés ayant clos leur exercice le 28 février 2011.
- 15 juin **Taxe sur les conventions d'assurances**
Dépôt de la déclaration n°2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois de mai 2011. Les montants dus supérieurs à 1500 € doivent être payés par un virement direct à la Banque de France.
- 15 juin **Taxe sur les salaires**
Date limite de paiement à votre service des impôts des entreprises de la taxe concernant les salaires payés en mai (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.
- 30 juin **Entreprises dont l'exercice est clos le 31 mars 2011**
Date limite de dépôt : - de la déclaration de résultats n°2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés). L'envoi de ces documents par voie dématérialisée (procédure T.D.F.C.) pourra toutefois être réalisé dans un délai de 15 jours suivant la date limite de dépôt. - de la déclaration de retenue à la source n°2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France - de la déclaration annuelle CA12 E (TVA - régime simplifié) si option (art 242 septies A annexe II au CGI).
- 30 juin **Date limite d'adhésion à la mensualisation pour 2011**
Si vous adhérez avant cette date (quel que soit l'impôt), le 1er prélèvement mensuel interviendra le 15 du mois suivant. En revanche, si vous adhérez après cette date, la mensualisation commencera en 2012. Dans ce cas, vous devez payer le solde de votre impôt sur le revenu, vos taxes foncières et votre taxe d'habitation - contribution à l'audiovisuel public par tout autre moyen de paiement (paiement direct en ligne, prélèvement à l'échéance, TIP, etc...).
- 30 juin **TVA - franchise en base**
Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er juin 2011 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).
- 12 juillet **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DEB (déclaration d'échange de biens) pour les opérations

- intracommunautaires réalisées en juin 2011.
- 12 juillet **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en juin 2011.
- 15 juillet **7ème prélèvement mensuel**
Pour tous les impôts mensualisés.
- 15 juillet **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois de juin 2011 (déclaration n° 2753) ;
- dépôt de la déclaration de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et retenue à la source relative au mois de juin 2011 (déclaration n° 2777).
- 15 juillet **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration simplifiée de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et prélèvements sociaux dus à la source si paiement de revenus distribués et/ou intérêts de comptes courants ou comptes bloqués d'associés au cours mois de juin 2011 (déclaration n° 2777-D).
- 15 juillet **Sociétés soumises à l'IS**
Date limite de paiement du solde de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale de 3,3%, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 mars 2011.
- 15 juillet **Taxe sur les conventions d'assurances**
Dépôt de la déclaration n°2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois de juin 2011. Les montants dus supérieurs à 1500 € doivent être payés par un virement direct à la Banque de France.
- 15 juillet **Taxe sur les salaires**
Date limite de paiement à votre service des impôts des entreprises de la taxe concernant les salaires payés en juin (redevables mensuels) ou des salaires payés au cours du 2ème trimestre (redevables trimestriels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.
- 25 juillet **TVA - régime simplifié**
Paiement de l'acompte RSI de juillet 2011 à la date limite inscrite sur votre avis d'acompte (comprise entre le 15 et le 26 juillet).
- 25 juillet **Redevance sur l'édition des ouvrages de librairie**
Liquidation sur la déclaration de TVA CA3 de la redevance due pour le 1er semestre 2011 au plus tard à la date limite inscrite sur cette déclaration (comprise entre le 15 et le 25 juillet).
- 25 juillet **TVA - déclaration du chiffre d'affaires "édition"**
Les éditeurs doivent déclarer le montant du chiffre d'affaires réalisé l'année précédente dans la branche "édition", en inscrivant dans le cadre réservé à la correspondance la mention "chiffre d'affaires toutes taxes comprises 'édition' réalisé en 200..." (déclaration de juin ou du 2ème trimestre 2011).
- 29 juillet **TVA - franchise en base**
Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er juillet 2011 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).
- 01 août **Entreprises dont l'exercice est clos le 30 avril 2011**
Date limite de dépôt : - de la déclaration de résultats n°2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés). L'envoi de ces documents par voie dématérialisée (procédure T.D.F.C.) pourra toutefois être réalisé dans un délai de 15 jours suivant la date limite de dépôt. - de la déclaration de retenue à la source n°2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France - de la déclaration annuelle CA12 E (TVA - régime simplifié) si option (art 242 septies A annexe II au CGI).
- 05 août **Agriculteurs soumis au régime simplifié agricole et déposant une CA12A annuelle**
Date limite de dépôt du bulletin d'échéance n° 3525 bis relatif au deuxième trimestre 2011.
- 11 août **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DEB (déclaration d'échange de biens) pour les opérations intracommunautaires réalisées en juillet 2011.
- 11 août **Entreprises soumises à la TVA**

- Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en juillet 2011.
- 16 août **8ème prélèvement mensuel**
Pour tous les impôts mensualisés.
- 16 août **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois de juillet 2011 (déclaration n° 2753) ;
- dépôt de la déclaration de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et retenue à la source relative au mois de juillet 2011 (déclaration n° 2777).
- 16 août **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration simplifiée de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et prélèvements sociaux dus à la source si paiement de revenus distribués et/ou intérêts de comptes courants ou comptes bloqués d'associés au cours mois de juillet 2011 (déclaration n° 2777-D).
- 16 août **Sociétés soumises à l'IS**
Date limite de paiement du solde de l'IS, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 30 avril 2011.
- 16 août **Taxe sur les conventions d'assurances**
Dépôt de la déclaration n°2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois de juillet 2011. Les montants dus supérieurs à 1500 € doivent être payés par un virement direct à la Banque de France.
- 16 août **Taxe sur les salaires**
Date limite de paiement à votre service des impôts des entreprises de la taxe concernant les salaires payés en juillet (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.
- 31 août **Entreprises dont l'exercice est clos le 31 mai 2011**
Date limite de dépôt : - de la déclaration de résultats n°2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés). L'envoi de ces documents par voie dématérialisée (procédure T.D.F.C.) pourra toutefois être réalisé dans un délai de 15 jours suivant la date limite de dépôt. - de la déclaration de retenue à la source n°2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France - de la déclaration annuelle CA12 E (TVA - régime simplifié) si option (art 242 septies A annexe II au CGI).
- 31 août **TVA - franchise en base**
Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er août 2011 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).
- 12 septembre **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DEB (déclaration d'échange de biens) pour les opérations intracommunautaires réalisées en août 2011.
- 12 septembre **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en août 2011.
- 15 septembre **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**
Date limite de paiement du 2ème acompte de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises 2011.
- 15 septembre **9ème prélèvement mensuel**
Pour tous les impôts mensualisés
- 15 septembre **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois d'août 2011 (déclaration n° 2753) ;
- dépôt de la déclaration de revenus de capitaux mobiliers - prélèvement libératoire et retenue à la source relative au mois d'août 2011 (déclaration n° 2777).
- 15 septembre **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration simplifiée de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et prélèvements sociaux dus à la source si paiement de revenus distribués et/ou intérêts de comptes courants ou comptes bloqués d'associés au cours mois d'août 2011 (déclaration n° 2777-D).

- 15 septembre **Sociétés soumises à l'IS**
Date limite de paiement, à l'aide du relevé d'acompte n° 2571, de l'acompte de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale de 3,3%- date limite de paiement du solde de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale de 3,3%, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 mai 2011.
- 15 septembre **Taxe sur les conventions d'assurances**
Dépôt de la déclaration n°2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois d'août 2011. Les montants dus supérieurs à 1500 € doivent être payés par un virement direct à la Banque de France.
- 15 septembre **Taxe sur les salaires**
Date limite de paiement à votre service des impôts des entreprises de la taxe concernant les salaires payés en août (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.
- 26 septembre **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et retenue à la source relative au versement du premier acompte dû au titre de la contribution sociale généralisée, du prélèvement social et de la contribution additionnelle au prélèvement social (déclaration n° 2777).
- 30 septembre **Entreprises dont l'exercice est clos le 30 juin 2011**
Date limite de dépôt : - de la déclaration de résultats n°2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés). L'envoi de ces documents par voie dématérialisée (procédure T.D.F.C.) pourra toutefois être réalisé dans un délai de 15 jours suivant la date limite de dépôt. - de la déclaration de retenue à la source n°2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France - de la déclaration annuelle CA12 E (TVA - régime simplifié) si option (art 242 septies A annexe II au CGI).
- 30 septembre **Taxes foncières : date limite d'adhésion au prélèvement à l'échéance**
Si vous adhérez auprès de votre Centre Prélèvement Service ou de votre centre des finances publiques, vous avez jusqu'à cette date pour choisir le prélèvement à l'échéance de vos taxes foncières. En adhérant par internet, vous pouvez choisir ce mode de paiement jusqu'au 17 octobre minuit.
- 30 septembre **TVA - franchise en base**
Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er septembre 2011 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293F du CGI).
- 12 octobre **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DEB (déclaration d'échange de biens) pour les opérations intracommunautaires réalisées en septembre 2011.
- 12 octobre **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en septembre 2011.
- 17 octobre **10ème prélèvement mensuel**
Pour tous les impôts mensualisés
- 17 octobre **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois de septembre 2011 (déclaration n° 2753) ;
- dépôt de la déclaration de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et retenue à la source relative au mois de septembre 2011 (déclaration n° 2777).
- 17 octobre **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration simplifiée de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et prélèvements sociaux dus à la source si paiement de revenus distribués et/ou intérêts de comptes courants ou comptes bloqués d'associés au cours mois de septembre 2011 (déclaration n° 2777-D).
- 17 octobre **Sociétés soumises à l'IS**
Date limite de paiement du solde de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale de 3,3%, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 30 juin 2011.
- 17 octobre **Taxe sur les conventions d'assurances**
Dépôt de la déclaration n°2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe

due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois de septembre 2011. Les montants dus supérieurs à 1500 € doivent être payés par un virement direct à la Banque de France.

- 17 octobre **Taxe sur les salaires**
Date limite de paiement à votre service des impôts des entreprises de la taxe concernant les salaires payés en septembre (redevables mensuels) ou des salaires payés au cours du 3ème trimestre (redevables trimestriels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.
- 17 octobre **Taxes foncières : date limite de paiement**
Si vous êtes un particulier, vous pouvez payer en ligne vos taxes foncières jusqu'au 22 octobre minuit.
- 17 octobre **Taxes foncières: date limite d'adhésion au prélèvement à l'échéance par internet**
Par internet, vous pouvez adhérer au prélèvement à l'échéance pour le paiement de vos taxes foncières jusqu'au 17 octobre minuit.
- 22 octobre **Taxes foncières : date limite de paiement par internet**
Si vous êtes un particulier, vous avez jusqu'au 22 octobre minuit pour payer en ligne vos taxes foncières.
- 24 octobre **TVA - régime simplifié**
Paiement de l'acompte RSI d'octobre 2011 à la date limite inscrite sur votre avis d'acompte (comprise entre le 15 et le 24 octobre).
- 31 octobre **Entreprises dont l'exercice est clos le 31 juillet 2011**
Date limite de dépôt :
- de la déclaration de résultats n°2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés). L'envoi de ces documents par voie dématérialisée (procédure T.D.F.C.) pourra toutefois être réalisé dans un délai de 15 jours suivant la date limite de dépôt.
- de la déclaration de retenue à la source n°2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France
- de la déclaration annuelle CA12 E (TVA - régime simplifié) si option (art 242 septies A annexe II au C)
- 31 octobre **TVA - franchise en base**
Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er octobre 2011 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293F du CGI).
- 31 octobre **TVA - Personnes bénéficiant du régime dérogatoire**
Date limite de renonciation à l'option pour le paiement de la TVA sur les acquisitions intracommunautaires pour les personnes bénéficiant du régime dérogatoire et désirant abandonner cette option à partir du 1er janvier 2011 (à l'expiration de la période d'option en cours) La dénonciation de l'option doit être réalisée par écrit auprès du service des impôts.
- 31 octobre **TVA - Agriculteurs redevables de la TVA sur option**
(Modalités de renonciation)
Agriculteurs redevables de la TVA sur option et qui entendent y renoncer à partir du 1er janvier 2011 (à l'expiration de la période d'option en cours) doivent formuler auprès du service des impôts leur renonciation deux mois avant l'expiration de la période d'option.
- 07 novembre **Agriculteurs soumis au régime simplifié agricole et déposant une CA12A annuelle**
Date limite de dépôt du bulletin d'échéance n° 3525 bis relatif au troisième trimestre 2011.
- 14 novembre **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DEB (déclaration d'échange de biens) pour les opérations intracommunautaires réalisées en octobre 2011.
- 14 novembre **Entreprises soumises à la TVA**
Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en octobre 2011.
- 15 novembre **Prélèvement mensuel**
Vous continuez d'être prélevé en cas de hausse de votre impôt en 2011 : consultez votre échéancier.
- 15 novembre **Prélèvements sociaux**
Vous avez jusqu'au 15 novembre pour payer vos prélèvements sociaux mis en recouvrement le 15 octobre 2011. La "date de mise en recouvrement" est précisée en première page de votre avis d'imposition.

- 15 novembre **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
 - dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois d'octobre 2011 (déclaration n° 2753) ;
 - dépôt de la déclaration de revenus de capitaux mobiliers, prélèvement libératoire et retenue à la source relative au mois d'octobre 2011 (déclaration n° 2777).
- 15 novembre **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
 - dépôt de la déclaration simplifiée de revenus de capitaux mobiliers ;
 - prélèvement libératoire et prélèvements sociaux dus à la source si paiement de revenus distribués et/ou intérêts de comptes courants ou comptes bloqués d'associés au cours mois d'octobre 2011 (déclaration n° 2777-D).
- 15 novembre **Sociétés soumises à l'IS**
 Date limite de paiement à votre service des impôts des entreprises du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale de 3,3% à l'aide du relevé de solde n° 2572 si votre exercice est clos le 31 juillet 2011.
- 15 novembre **Taxe sur les conventions d'assurances**
 Dépôt de la déclaration n°2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois d'octobre 2011. Les montants dus supérieurs à 1500 € doivent être payés par un virement direct à la Banque de France.
- 15 novembre **Taxe sur les salaires**
 Date limite de paiement à votre service des impôts des entreprises de la taxe concernant les salaires payés en octobre (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.
- 20 novembre **Prélèvements sociaux**
 Sur internet, vous avez jusqu'au 20 novembre minuit pour payer vos prélèvements sociaux mis en recouvrement le 15 novembre 2011. Le prélèvement sur votre compte bancaire aura lieu le 25 novembre.
- 25 novembre **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
 - dépôt de la déclaration de revenus de capitaux mobiliers ;
 - prélèvement libératoire et retenue à la source relative au versement du second acompte dû au titre de la contribution sociale généralisée, du prélèvement social, de la contribution additionnelle au prélèvement social et de l'acompte unique de prélèvement sur plans d'épargne-logement (déclaration n° 2777).
- 30 novembre **CFE-IFER : limite d'adhésion au prélèvement**
 Dernier jour pour adhérer auprès de votre Centre Prélèvement Service (CPS) ou de votre centre des finances publiques au prélèvement à l'échéance du solde de votre Cotisation foncière des entreprises si vous n'êtes pas déjà prélevé (mensuellement ou à l'échéance). Le prélèvement sur votre compte bancaire aura lieu le 27 décembre 2011.
 Si vous adhérez par internet, vous avez jusqu'au 15/12/2011.
- 30 novembre **Entreprises dont l'exercice est clos le 31 août 2011**
 Date limite de dépôt : - de la déclaration de résultats n°2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés). L'envoi de ces documents par voie dématérialisée (procédure T.D.F.C.) pourra toutefois être réalisé dans un délai de 15 jours suivant la date limite de dépôt. - de la déclaration de retenue à la source n°2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France - de la déclaration annuelle CA12 E (TVA - régime simplifié) si option (art 242 septies A annexe II au CGI).
- 30 novembre **Taxe sur les véhicules de sociétés**
 Dépôt de la déclaration n°2855 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due pour la période du 01/10/2010 au 30/09/2011.
- 30 novembre **TVA - franchise en base**
 Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er novembre 2011 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293F du CGI).
- 12 décembre **Entreprises soumises à la TVA**
 Date limite de dépôt de la DEB (déclaration d'échange de biens) pour les opérations intracommunautaires réalisées en novembre 2011.
- 12 décembre **Entreprises soumises à la TVA**
 Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en novembre 2011.

- 15 décembre **CFE-IFER : paiement du solde par internet**
Date limite de paiement direct en ligne du solde de votre Cotisation foncière des entreprises (pour les redevables non mensualisés et non prélevés à l'échéance).
- 15 décembre **CFE-IFER : date limite de paiement du solde**
Date limite de paiement du solde de Cotisation foncière des entreprises si vous n'êtes pas mensualisé ou prélevé à l'échéance.
- 15 décembre **CFE-IFER : Solde - adhésion en ligne au prélèvement**
Sur internet, vous pouvez adhérer au prélèvement à l'échéance jusqu'au 15 décembre minuit.
Le prélèvement sur votre compte bancaire aura lieu le 27 décembre 2011.
Votre contrat de prélèvement à l'échéance sera reconduit, sauf avis contraire de votre part, pour la Cotisation foncière des entreprises 2012.
- 15 décembre **Prélèvement mensuel**
Vous continuez d'être prélevé en cas de hausse de votre impôt en 2011 : consultez votre échéancier.
- 15 décembre **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration simplifiée de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et prélèvements sociaux dus à la source si paiement de revenus distribués et/ou intérêts de comptes courants ou comptes bloqués d'associés au cours mois de novembre 2011 (déclaration n° 2777-D).
- 15 décembre **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**
- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois de novembre 2011 (déclaration n° 2753) ;
- dépôt de la déclaration de revenus de capitaux mobiliers ;
- prélèvement libératoire et retenue à la source relative au mois de novembre 2011 (déclaration n° 2777).
- 15 décembre **Sociétés soumises à l'IS**
Date limite de versement de l'acompte de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale de 3,3% à votre service des impôts des entreprises à l'aide du relevé d'acompte n° 2571
Date limite de paiement du solde de l'IS et de la contribution sociale de 3,3% à votre service des impôts des entreprises à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 août 2011.
- 15 décembre **Taxe sur les conventions d'assurances**
Dépôt de la déclaration n°2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois de novembre 2011. Les montants dus supérieurs à 1500 € doivent être payés par un virement direct à la Banque de France.
- 15 décembre **Taxe sur les salaires**
Date limite de paiement à votre service des impôts des entreprises de la taxe concernant les salaires payés en novembre (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.
- 26 décembre **TVA - régime simplifié**
Paiement de l'acompte RSI de décembre 2011 à la date limite inscrite sur votre avis d'acompte (comprise entre le 15 et le 26 décembre).
- 30 décembre **TVA - franchise en base**
Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1er décembre 2011 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293F du CGI).
- 31 décembre **CFE-IFER**
Date limite de dépôt de la déclaration en cas de création ou de changement d'exploitant en cours d'année 2011 ou de changement d'exploitant au 1er janvier 2012.